

ANNEXE III : Lettre de mission de Monsieur le Premier Ministre à l'intention de Madame Cariou en date du 7 mai 2018

Le Premier Ministre

0745 / 18 / SG

Paris, le **07 MAI 2018**

Madame la députée,

La situation économique du secteur musical s'est profondément transformée depuis 2012. Après la forte décroissance du secteur de la musique, un nouveau modèle économique, reposant sur la diffusion numérique et le streaming, s'affirme et permet un retour, encore fragile, de la croissance, tandis que le dynamisme du secteur du spectacle vivant se confirme. Si l'objectif n'est plus d'amortir les effets d'une crise structurelle, la question des modalités de soutien et de régulation de la filière musicale se pose toujours.

C'est pourquoi Madame Françoise NYSSEN, ministre de la culture, a confié en juin dernier à Monsieur Roch-Olivier MAISTRE, conseiller-maître à la cour des comptes, une mission de réflexion sur la création d'une « maison commune de la musique », afin, d'une part, d'établir un diagnostic sur la filière musicale et, d'autre part, d'identifier les modalités pertinentes de son accompagnement par les politiques publiques. Le rapport de M. Roch-Olivier MAISTRE a été rendu public et présenté par la ministre aux professionnels, le 27 novembre dernier.

Il comporte dix recommandations qui recueillent, pour la plupart, un avis positif de la ministre de la culture et des professionnels qui ont été consultés à la fin de l'année 2017.

Cette ambition pour la musique passe en premier lieu par le rôle stratégique et prescripteur du ministère de la culture, ainsi que par les prérogatives de ses directions centrales et déconcentrées en faveur des structures musicales relevant du financement public (labels, ensembles musicaux, orchestres, opéras...).

En second lieu, le rapport propose la création d'un centre national de la musique (CNM) à l'instar des centres nationaux qui existent dans d'autres secteurs culturels (cinéma, livre, danse...).

.../...

Madame Emilie CARIOU
Députée
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Ce centre national de la musique serait conçu à partir du centre national des variétés de la chanson, de la variété et du jazz (CNV), créé en 2002. Cet établissement public permettrait, autour des activités marchandes du spectacle vivant et de la musique enregistrée, de décloisonner les approches de la musique, de réunir la filière afin de renforcer la place du secteur musical au niveau national, de soutenir l'innovation et de mieux prendre en compte les enjeux d'intérêt général. Le futur centre soutiendrait également l'exportation, à travers une subvention au Burex, association en charge des aides à l'exportation, qui est gérée avec les professionnels de la filière musicale.

Au regard de votre expérience et de votre connaissance du secteur culturel, je souhaite vous confier une mission d'expertise, de recommandation et de préfiguration de ce futur centre national de la musique.

Dans le cadre de cette mission, vous veillerez à étudier :

- les besoins précis de la filière musicale. Leur évaluation nécessitera d'identifier, au regard des données économiques et statistiques que vous aurez rassemblées sur le secteur, les catégories pour lesquelles les aides existantes sont peu ou pas adaptées, celles pour lesquelles elles sont déjà pertinentes, celles pour lesquelles une efficience accrue peut être recherchée et celles enfin pour lesquelles le besoin de renforcement de l'intervention publique est documenté. Sur la base de cette analyse, vous étudierez toutes les ressources privées et publiques possibles. Pour ce qui concerne les ressources publiques, une réorganisation des dispositions fiscales (crédits d'impôts, taxe affectée) pourra être proposée, sans création d'impôt nouveau et à niveau constant de prélèvements obligatoires et de dépense fiscale. Vos propositions devront s'inscrire dans la programmation budgétaire adoptée dans la loi de programmation des finances publiques ; la question du co-financement de certains programmes avec les organismes de gestion collective pourra également être étudiée au regard du rattachement possible de certaines associations (comme l'IRMA par exemple) au sein du centre national de la musique ;

- la gouvernance de l'établissement et notamment le rôle central que l'Etat devra occuper au sein de ce futur établissement public. Vous veillerez également, outre la gouvernance du conseil d'administration, à proposer les modalités de fonctionnement de l'établissement et à définir le rôle joué par les acteurs culturels et financeurs et notamment celui des organisations professionnelles, des organismes de gestion collectives et des collectivités territoriales ;

- les regroupements effectués au sein de cet établissement. Vous veillerez à étudier l'intégration de certains organismes ou associations (comme l'IRMA par exemple), avec l'objectif de simplifier le paysage institutionnel de la musique, tout en accroissant l'efficacité et l'efficience des interventions à destination de la filière ;

- la rédaction d'un avant-projet de texte créant le CNM, établissement public.

Votre mission de préfiguration du CNM devra s'appuyer sur une large consultation de l'ensemble des parties prenantes (usagers, organisations professionnelles, fédérations professionnelles, collectivités territoriales, organismes de gestion collective...).

.../...

3.-

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Françoise NYSSEN, ministre de la culture. Vous mènerez cette mission conjointement avec M. Pascal BOIS, député.

Pour réaliser cette mission, vous bénéficieriez de l'appui des services du ministère de la culture et du ministère de l'action et des comptes publics.

Les résultats de vos travaux sont attendus au plus tard le 31 août 2018, afin notamment de prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de la discussion de fin d'année des différentes lois de finances, et afin de préparer la création de l'établissement public en 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Edouard PHILIPPE

ANNEXE IV : Lettre de mission de Monsieur le Premier Ministre à l'intention de Monsieur Bois en date du 7 mai 2018

Le Premier Ministre

0 7 4 6 / 1 8 / SG

Paris, le **07 MAI 2018**

Monsieur le député,

La situation économique du secteur musical s'est profondément transformée depuis 2012. Après la forte décroissance du secteur de la musique, un nouveau modèle économique, reposant sur la diffusion numérique et le streaming, s'affirme et permet un retour, encore fragile, de la croissance, tandis que le dynamisme du secteur du spectacle vivant se confirme. Si l'objectif n'est plus d'amortir les effets d'une crise structurelle, la question des modalités de soutien et de régulation de la filière musicale se pose toujours.

C'est pourquoi Madame Françoise NYSSEN, ministre de la culture, a confié en juin dernier à Monsieur Roch-Olivier MAISTRE, conseiller-maître à la cour des comptes, une mission de réflexion sur la création d'une « maison commune de la musique », afin, d'une part, d'établir un diagnostic sur la filière musicale et, d'autre part, d'identifier les modalités pertinentes de son accompagnement par les politiques publiques. Le rapport de M. Roch-Olivier MAISTRE a été rendu public et présenté par la ministre aux professionnels, le 27 novembre dernier.

Il comporte dix recommandations qui recueillent, pour la plupart, un avis positif de la ministre de la culture et des professionnels qui ont été consultés à la fin de l'année 2017.

Cette ambition pour la musique passe en premier lieu par le rôle stratégique et prescripteur du ministère de la culture, ainsi que par les prérogatives de ses directions centrales et déconcentrées en faveur des structures musicales relevant du financement public (labels, ensembles musicaux, orchestres, opéras...).

En second lieu, le rapport propose la création d'un centre national de la musique (CNM) à l'instar des centres nationaux qui existent dans d'autres secteurs culturels (cinéma, livre, danse...).

.../...

Monsieur Pascal BOIS
Député
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Ce centre national de la musique serait conçu à partir du centre national des variétés de la chanson, de la variété et du jazz (CNV), créé en 2002. Cet établissement public permettrait, autour des activités marchandes du spectacle vivant et de la musique enregistrée, de décloisonner les approches de la musique, de réunir la filière afin de renforcer la place du secteur musical au niveau national, de soutenir l'innovation et de mieux prendre en compte les enjeux d'intérêt général. Le futur centre soutiendrait également l'exportation, à travers une subvention au Burex, association en charge des aides à l'exportation, qui est gérée avec les professionnels de la filière musicale.

Au regard de votre expérience et de votre connaissance du secteur culturel, je souhaite vous confier une mission d'expertise, de recommandation et de préfiguration de ce futur centre national de la musique.

Dans le cadre de cette mission, vous veillerez à étudier :

- les besoins précis de la filière musicale. Leur évaluation nécessitera d'identifier, au regard des données économiques et statistiques que vous aurez rassemblées sur le secteur, les catégories pour lesquelles les aides existantes sont peu ou pas adaptées, celles pour lesquelles elles sont déjà pertinentes, celles pour lesquelles une efficience accrue peut être recherchée et celles enfin pour lesquelles le besoin de renforcement de l'intervention publique est documenté. Sur la base de cette analyse, vous étudierez toutes les ressources privées et publiques possibles. Pour ce qui concerne les ressources publiques, une réorganisation des dispositions fiscales (crédits d'impôts, taxe affectée) pourra être proposée, sans création d'impôt nouveau et à niveau constant de prélèvements obligatoires et de dépense fiscale. Vos propositions devront s'inscrire dans la programmation budgétaire adoptée dans la loi de programmation des finances publiques ; la question du co-financement de certains programmes avec les organismes de gestion collective pourra également être étudiée au regard du rattachement possible de certaines associations (comme l'IRMA par exemple) au sein du centre national de la musique ;

- la gouvernance de l'établissement et notamment le rôle central que l'Etat devra occuper au sein de ce futur établissement public. Vous veillerez également, outre la gouvernance du conseil d'administration, à proposer les modalités de fonctionnement de l'établissement et à définir le rôle joué par les acteurs culturels et financeurs et notamment celui des organisations professionnelles, des organismes de gestion collectives et des collectivités territoriales ;

- les regroupements effectués au sein de cet établissement. Vous veillerez à étudier l'intégration de certains organismes ou associations (comme l'IRMA par exemple), avec l'objectif de simplifier le paysage institutionnel de la musique, tout en accroissant l'efficacité et l'efficience des interventions à destination de la filière ;

- la rédaction d'un avant-projet de texte créant le CNM, établissement public.

Votre mission de préfiguration du CNM devra s'appuyer sur une large consultation de l'ensemble des parties prenantes (usagers, organisations professionnelles, fédérations professionnelles, collectivités territoriales, organismes de gestion collective...).

.../...

3.-

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Françoise NYSSEN, ministre de la culture. Vous mènerez cette mission conjointement avec Mme Emilie CARIOU, députée.

Pour réaliser cette mission, vous bénéficieriez de l'appui des services du ministère de la culture et du ministère de l'action et des comptes publics.

Les résultats de vos travaux sont attendus au plus tard le 31 août 2018, afin notamment de prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de la discussion de fin d'année des différentes lois de finances, et afin de préparer la création de l'établissement public en 2019.

Je vous de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Edouard PHILIPPE

